



Annexe 3

LABEL « DÉVELOPPEMENT DURABLE, LE SPORT S'ENGAGE® »

Grandes lignes de l'Agenda 21 du Sport Français

L'Agenda 21 du Sport Français est organisé en 4 chapitres déclinés en 21 actions. Il est téléchargeable sur le site internet du CNOSF : www.franceolympique.com ([Lien direct](#))

I – CHAPITRE 1 : LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, UNE NOUVELLE APPROCHE DES POLITIQUES SPORTIVES :

Il comporte 5 objectifs :

- Intégrer le concept de développement durable dans les politiques sportives,
- Promouvoir les valeurs du développement durable,
- Engager le mouvement sportif à devenir un acteur à part entière du développement durable,
- Intégrer le développement durable dans les actions de coopération sportives nationales et internationales,
- Élaborer un système d'observation et d'évaluation des réalisations accomplies dans le sens du développement durable.

II – CHAPITRE 2 : LA SOLIDARITÉ SPORTIVE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Il comporte 8 objectifs :

- Combattre l'exclusion sociale par la pratique du sport,
- Renforcer le rôle du sport au service de la protection et de la promotion de la santé des personnes,
- Intensifier la lutte contre le dopage,
- Favoriser la pratique sportive des personnes handicapées,
- Promouvoir l'accès des femmes à la pratique sportive et aux postes de responsabilité,
- Promouvoir la pratique des jeunes et améliorer leur implication dans la vie associative et les instances dirigeantes du sport,
- Respecter et prendre en compte la diversité des pratiques sportives traditionnelles ou régionales et promouvoir le sport comme élément du patrimoine de la société,
- Prévenir et lutter contre toutes les formes de violence dans et autour du sport.

III – CHAPITRE 3 : UNE GESTION ET UNE ORGANISATION DU SPORT RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT :

Il comporte 5 objectifs :

- Intégrer un chapitre « environnement » dans les programmes d'éducation et de formation des cadres et des pratiquants,
- S'impliquer dans une gestion respectueuse des sites, des paysages et de la nature,
- Concevoir des installations, équipements et matériels sportifs respectueux de l'environnement et développer des modes de gestion « durables »,
- Gérer les manifestations sportives de manière responsable dans le respect des préconisations du développement durable,
- Promouvoir une utilisation des moyens de transport économes en énergie et faiblement polluants.

IV – CHAPITRE 4 : UNE ÉCONOMIE SPORTIVE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :

Il comporte 3 objectifs :

- Mettre en œuvre des modes de consommation nouveaux intégrant les principes du développement durable,
- Faire du sport une source de richesse pour les territoires,
- Développer l'emploi et contribuer ainsi au développement durable.

[Retour au sommaire](#)

